

Les cours d'enrichissement : prise 3

Lucie Guillemette

professeure au Département de lettres et communication sociale, membre du conseil d'administration de l'UQTR et vice-présidente aux affaires universitaires du SPPUQTR



En 2002, le Siège social de l'UQ oblige les constituantes à offrir aux étudiants du premier cycle un minimum de 15 crédits d'enrichissement choisis à l'extérieur de leur programme. L'Université souhaite ainsi élargir les connaissances acquises par les étudiants durant leur formation.

Tandis que dans les autres universités du réseau, on incite simplement les étudiants à choisir ces crédits d'enrichissement parmi les cours complémentaires, optionnels ou multidisciplinaires, à l'UQTR, on profite de l'occasion pour poursuivre les efforts de rationalisation des programmes (environ 450 activités d'enseignement ont été coupées entre 1995 et 2005), devant se traduire ultimement par la formation de plus grands groupes. Le *Cadre général d'application des crédits visant l'enrichissement de la formation*, adopté en avril 2002, a pour but de

réduire dans les programmes le nombre de cours spécialisés au profit de cours généraux accueillant plus d'étudiants. On introduit également les nouveaux « cours institutionnels d'enrichissement » que l'on souhaite obligatoires, des cours offerts à tous – par conséquent à de grands groupes – et, idéalement, par les départements qui enregistrent des clientèles plus faibles.

Au début de l'année 2006, la Direction souhaitait imposer un deuxième « cours institutionnel d'enrichissement », en abolissant les cours complémentaires et en introduisant de nouveaux cours de compétences génériques. Cette opération, menée sans consultation, n'a pas franchi l'étape de la conférence des directeurs de département et le projet n'a tout simplement pas été acheminé au conseil d'administration pour adoption.

Un an plus tard, le Doyen du premier cycle revient à la charge avec un nouveau projet, qui n'a toujours pas reçu l'aval des directions de département et de programme. Ce dernier propose cette fois d'obliger (à tout le moins, selon les documents acheminés, car il semble qu'il ait proposé des amendements lors de la réunion de la Commission des études qui s'est tenue le 10 octobre dernier) chaque programme à constituer une banque maximale de 20 cours d'enrichissement provenant de l'extérieur du programme et dont 5 cours devront être suivis par les étudiants en guise d'enrichissement. On maintient l'abolition des cours complémentaires et on décrète la disparition des « cours institutionnels d'enrichissement », qui restent toutefois disponibles dans une

banque institutionnelle, mais qui ne seront plus obligatoires. Les départements en pénurie d'étudiants devront offrir un cours d'enrichissement qu'ils répéteront au moins deux fois par année. Les objectifs visant à réduire la banque annuelle de cours et à offrir des cours d'enrichissement à de grands groupes restent omniprésents : *Même si le comité de programme a le choix quant à la liste des cours d'enrichissement, le Décanat des études de premier cycle maintiendra à jour une banque institutionnelle de cours qui peuvent rencontrer les critères de cours d'enrichissement pour les divers programmes de baccalauréat et doctorats de premier cycle, dans le but de réaliser des économies de système quant au nombre total de cours offerts chaque session. Les comités de programme seront encouragés à inclure de ces cours dans la liste de leurs cours d'enrichissement (p. 8).*

Il reste cependant beaucoup de questions sans réponses et l'improvisation qui se dégage de la démarche a amené, encore une fois, la Commission des études à reporter la décision quant à la proposition présentée par le Doyen. Les membres ont invité ce dernier à consulter les directions de département et de programme et à simplifier l'approche.

Ne serait-il pas plus sage de transcender ce jeu de « la rationalisation à tout prix » et de revenir à une solution plus simple, d'autant plus que les « cours institutionnels d'enrichissement » ne semblent pas une réussite en soi, si l'on songe aux réserves déjà formulées à la fois par des professeurs et des étudiants depuis l'implantation de ces activités. On pourrait alors permettre aux étudiants de l'UQTR de compléter les 15 crédits d'enrichissement imposés par le Siège social dans le programme de leur choix. Ce qui se rapproche de la situation qui prévalait à l'UQTR avant que l'on ne s'interroge sur la meilleure façon de réduire les activités d'enseignement. **(En collaboration avec Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR).**

Liste des «cours institutionnels d'enrichissement» offerts par l'UQTR

1. Initiation à l'Entrepreneuriat, Département des sciences de la gestion
2. Communication et prise en charge des risques, Département des sciences du loisir et de la communication sociale
3. Drogue et criminalité, Département de psychoéducation
4. Relations conjugales et familiales : développement, enjeux, problèmes et facteurs de protection, Département de psychologie
5. Introduction à la médecine humaine, Département de chimie-biologie
6. Aux sources de la civilisation occidentale, Département de philosophie
7. Le cosmos en perspective, Département de physique
8. Société, technologie & environnement (XIXe-XXe siècles), Département des sciences humaines
9. Langue des signes québécoise I, Département de français
10. Bioéthique et éthique de l'environnement, Département de philosophie
11. Regards critiques sur le monde actuel, Département de philosophie
12. Histoire de la culture québécoise, XXe-XXIe siècles, Département des sciences humaines
13. Développement de la pensée créative, Département des arts
14. Introduction aux maladies cardiovasculaires et à la prévention primaire et secondaire, Département des sciences infirmières
15. Stress, violence et communication humaine et organisationnelle, Département des sciences infirmières
16. Chimie de l'environnement, Département de chimie-biologie
17. Santé, sécurité et ergonomie au travail, Département de génie industriel
18. Gestion intégrée des services de santé et sociaux à des clientèles, Département des sciences infirmières
19. Histoire de l'environnement, Département des sciences humaines
20. Le travailleur autonome et la gestion d'une petite entreprise, Département des sciences comptables
21. Histoire des sciences, Département de physique.

La «reconfiguration» de l'enseignement et de la recherche

Le Recteur a fait parvenir aux professeurs et aux chargés de cours la documentation permettant à ces derniers de se prononcer (jusqu'au 17 octobre) sur la reconfiguration de l'enseignement et de la recherche à l'UQTR.

Le Syndicat des professeurs et des professeures a déjà exprimé (*Point d'ancre*, vol. 9 n° 2) ses réserves sur le projet. Le Comité exécutif a également fait parvenir une lettre au Recteur lui indiquant que les procédures de sélection des personnes qui occuperont les postes de vice-recteur aux études avancées et à la recherche et de vice-recteur à la formation initiale et au soutien académique ne respectent pas les règlements de l'UQTR et qu'il serait nécessaire de s'entendre sur les responsabilités de chacun des vice-recteurs avant d'amender, comme il se doit, la convention collective des professeurs.

Plusieurs professeurs ont aussi formulé des commentaires sur la proposition du Recteur :

- § Ne serait-il pas souhaitable, comme pour les deux autres postes de doyen, d'exiger que la personne qui occupera le nouveau poste de doyen de la gestion académique des affaires professorales possède un diplôme de troisième cycle?
- § Considérant l'importance prise par la Conférence des directeurs de département au fil des années et le fait que la définition de tâche des vice-recteurs fait allusion à l'animation de cette instance, ne serait-il pas préférable de l'inclure dans l'organigramme comme comité consultatif du doyen de la gestion académique des affaires professorales?

LES MÉFAITS D'UNE ORGANISATION DU TRAVAIL ABUSIVE



Marie-France Maranda
Département des fondements et
pratiques en éducation
Faculté des sciences de
l'éducation
Université Laval

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à des transformations économiques sans précédent du côté de l'organisation du travail, qui ont eu pour effet de précariser les liens d'emploi et la qualité de vie au travail (Appay, 2005). C'est du moins la prémisse sur laquelle s'appuie cette réflexion qui s'attarde aux méfaits entraînés par une organisation du travail devenue abusive au regard de la santé mentale des salariés, tous secteurs confondus, y compris chez les professeurs et professeures d'université. Les entreprises privées et publiques ont misé sur le passage rapide d'une production de masse à une production spécialisée souple. Du coup, la priorité a été accordée aux changements technologiques à fort contenu automatisé et à la réorganisation des équipes de travail pour augmenter la productivité: la formation d'équipes semi-autonomes, la standardisation et la normalisation des critères de qualité (les normes ISO), la polyvalence. Les modes de gestion se sont aussi raffinés et ont beaucoup misé sur les objectifs d'excellence et de performance pour gérer les ressources humaines. Ces *innovations organisationnelles* ont été instituées en vue d'obtenir plus de flexibilité fonctionnelle de la part des salariés.

En outre, les mesures de rationalisation (fusions, délocalisations, mises à pied, sous-traitance, coupures budgétaires) ont été mises en place de façon à obtenir une flexibilité numérique du côté de la masse salariale et des charges sociales. Entre autres conséquences, la *flexibilité tout azimuth* (Mercure, 2001: 9-16) a fait subir au travail une intensification qui s'est traduite par une pressurisation du temps; un temps construit sous le mode de l'urgence permanente, par un étalement des horaires de travail (jour, soir, nuit, fin de semaine), qui déborde souvent sur la vie personnelle et familiale. Pensons à ceux et celles qui sont aux prises avec les méfaits du travail atypique, réalité maintenant vécue par plus du tiers de la main-d'œuvre (Bernier et al., 2003). Tout cela au nom de la productivité, de l'efficacité et du rendement.

Et il s'en trouve plusieurs à considérer la productivité des Québécois et des Canadiens comme n'étant pas encore suffisante pour affronter la concurrence internationale, malgré le fait que 400 000 personnes au Québec connaissent des heures de travail excessives (Lapointe, 2004).

Le travail, bien qu'il n'ait jamais été un *jardin de roses*... est ainsi devenu un lieu de paradoxes et de nouvelles souffrances, car les salariés sont séduits, dans un premier temps, par les éléments potentiellement structurants de la réorganisation du travail, mais sont souvent déçus ensuite par ces mesures qui tendent à fusionner et à confondre les prescriptions de l'entreprise au désir des sujets. Leur passion ou leur motivation est ainsi instrumentée au profit d'intérêts qui leur échappent bien souvent.

Cette idéologie, dite de «l'excellence», axée sur la recherche de *performances olympiques au quotidien* selon l'expression de Christophe Dejours (2000), entraîne pourtant des effets multiples sur le plan de la santé. Des signes manifestes de fatigue, d'épuisement, de désenchantement, bref, de démoralisation des troupes ont pu être étudiés par bon nombre de chercheurs intéressés par la santé des salariés, notamment la santé psychologique au travail (Brun, 2003; Vinet, 2004). Au cours des dernières années, des suicides spectaculaires en milieu de travail sont même devenus plus fréquents. La mort au travail, que les Japonais appellent le *Karôshi* et qui veut dire littéralement se tuer à l'ouvrage, est maintenant identifiée comme un phénomène courant lié à la surcharge de travail (Dejours, 2000). Les cas d'infarctus ou d'accidents vasculaires sont devenus nombreux et il semble que, dans certaines professions, ce soit là une mort honorable, valorisée même... (Maranda et al., 2006) Ainsi, les pathologies de la surcharge de travail, les affections post-traumatiques, les violences pathologiques incluant le harcèlement moral ou psychologique sont devenues monnaie courante. Tout cela dénote une interpénétration du travail et de la vie personnelle qui pose de sérieux problèmes dans l'atteinte d'un équilibre entre le psychique, le social et l'économique.

En attendant que des mesures sociales s'imposent, et pour faire face à la demande pressante d'adaptation rapide au contexte de la mondialisation et des restrictions budgétaires, les salariés en prennent large sur leurs épaules. Les professeurs et professeures d'université aux prises avec le sous-financement de l'éducation postsecondaire et le non-remplacement des collègues partis à la retraite, n'échappent pas à cette tendance. (SPULIEN, vol 2 no 1 mai 2006)

RÉFÉRENCES

Appay, B. (2005). *La dictature du succès. Le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*. L'Harmattan, Logiques sociales, 262 p.

Bernier, J., G. Vallée et C. Jobin (2003). *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*. Synthèse du rapport final, Gouvernement du Québec.

Brun, J.-P. (2003) *La santé psychologique au travail, de la définition du problème aux solutions*, Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans les organisations, Université Laval.

Dejours, C. (2000). *Travail, usure mentale*. Paris, Éd. Bayard, 3e édition, 280 p.

Lapointe, P.A. (2004). Trois fois plus de femmes qu'avant travaillent 50 heures et plus par semaine. *Le Soleil*, mardi le 7 septembre 2004, p. A17.

Mercure, D. (2001). *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation* (sous la dir. de D. Mercure). Les Presses de l'Université Laval, De Boeck Université, 9-16.

Maranda, M.-F., M.-A. Gilbert, L. St-Arnaud et M. Vézina (2006), sous presse. *La détresse des médecins: Un appel au changement*. Rapport de recherche présenté en 2005 à l'Association médicale canadienne et l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et de la toxicomanie. Les Presses de l'Université Laval.

Vinet, A. (2004). *Travail, organisation et santé, Le défi de la productivité dans le respect des personnes*. Les Presses de l'Université Laval, 384 p.

Régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Questions et réponses

Ma rente sera-t-elle indexée ?

En 2005, des modifications ont été apportées au texte du régime de retraite pour introduire de la flexibilité dans les prestations afin d'atténuer les risques financiers du régime.

Ainsi, la rente relative aux années de service avant 2005 demeurera pleinement indexée selon l'indice des rentes tel que publié par la Régie des rentes du Québec (IPC). La rente relative aux années après 2004 sera indexée à IPC – 3% (minimum 0%). Il est prévu que la pleine indexation soit versée lorsque la situation financière le permet ainsi que toute indexation rétroactive qui n'aurait pas été payée plus tôt en raison d'un déficit. C'est pourquoi le taux de cotisation est déterminé en fonction du maintien de la pleine indexation.

Dans les cas suivants, l'indexation est fixée sans égard à la situation financière du régime :

- Les personnes qui bénéficient d'une entente de transfert avec un autre régime verront leurs années de service après 2004 indexées à IPC – 3%.

- Les personnes qui ont versé des cotisations volontaires et qui choisissent de les convertir en rente additionnelle à la retraite verront la totalité de cette rente indexée à IPC – 3%, selon leur choix.

- Les personnes qui ont choisi une indexation réduite pour se voir reconnaître des années additionnelles dans le cadre d'une entente de transfert conserveront cette indexation réduite.

Dîner-conférence

Mercredi 15 novembre 2006, 12h, local 3096 Ringuet

LE RENOUVELLEMENT DU CORPS PROFESSORAL UNIVERSITAIRE

Conférencière : Nathalie Dyke, Ph D., chercheure à la FQPPU

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

Tout sur les griefs

Lors de la session d'information des délégués et des directions de département, qui s'est tenue le 15 juin dernier, le vice-président aux affaires syndicales (VPAS), le professeur Mircea Gonciar, a présenté le nouveau site Internet faisant l'historique des griefs à l'UQTR. Il répondait ainsi à une demande des délégués syndicaux qui souhaitaient obtenir plus d'information à ce sujet.

Le site donne la liste des griefs depuis 1985, les résultats obtenus et, dans certains cas, le texte intégral de la sentence arbitrale. Il s'agit d'une première dans le monde syndical québécois. L'accès au site est réservé aux professeurs de l'UQTR qui doivent donner leur code intranet et utiliser un ordinateur situé sur le campus.

Pour consulter le site, la procédure est la suivante;

- 1) Accéder au site du SPPUQTR : <http://www.sppuqtr.ca/>;
- 2) Cliquer sur " convention collective-le texte " ;
- 3) Pointer l'article 24 sur le règlement des griefs;
- 4) Cliquer sur le symbole " + " situé à droite et sur le mot " décision " .

Bonne lecture.



Ailleurs dans le réseau universitaire

Les droits de scolarité exigés au Québec sont les plus bas au Canada, mais la fréquentation des universités y demeure la plus faible au pays Gel ou dégel?

Québec, le 10 octobre 2006 - Dans les universités canadiennes, des droits de scolarité peu élevés ne sont pas nécessairement associés à des taux de fréquentation élevés. C'est même l'inverse qui est vrai. En 2001, le Québec possédait ainsi le plus faible niveau de droits de scolarité en même temps qu'il détenait le pourcentage de fréquentation universitaire le plus bas au Canada, soit 20 %. Parallèlement, la Nouvelle-Écosse, dont les droits de scolarité étaient les plus hauts au pays, remportait la palme du taux de fréquentation: 33 %. Autre exemple: l'Ontario qui, au cours des dix dernières années, a connu une augmentation de 137 % de ses droits de scolarité, soit la plus importante augmentation au Canada, figurait en 2003 au troisième rang des provinces canadiennes quant à la fréquentation des études universitaires.(...)

(Fil des événements, Université Laval)

L'Université du Québec s'agrandit dans Saint-Roch

Québec, le 13 octobre 2006 - L'Université du Québec vient d'entreprendre les travaux de construction de l'Édifice Fleurie dans le quartier Saint-Roch. L'édifice d'une valeur de près de 7 M\$ aura une vocation multifonctionnelle. En plus d'accueillir des bureaux et des salles de réunion, des logements y seront installés. Le nouvel édifice ouvrira ses portes en septembre 2007.

Salaires du personnel enseignant

Le 11 juillet, Statistique Canada annonçait que des données provisoires (enquête 3101) sur les salaires du personnel enseignant travaillant à temps plein dans 63 universités canadiennes, comprenant plus de 100 enseignants, étaient disponibles pour l'année scolaire 2005-2006. Cette information est recueillie annuellement sous l'égide de Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges.

<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060711/q060711e.html>

Nouvelles de la FQPPU Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université

Priorités 2006-2007

Le Comité exécutif a retenu cinq (5) thèmes prioritaires pour 2006-2007:

- le financement des universités, financement de base et financement de la recherche;
- le renouvellement du corps professoral;
- la place et le rôle des professeures et professeurs dans la conduite des affaires académiques et dans la gestion des universités;
- les technologies de l'information et des communications et leurs impacts sur l'avenir des universités et pour la tâche professorale;

et un enjeu à portée internationale,

- la lutte contre l'inclusion des activités universitaires dans les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et la solidarité syndicale.

Les priorités d'action incluent aussi des interventions publiques, la défense des intérêts et des positions des membres ainsi que l'amélioration des pratiques internes de communication, de débats et de gestion.

Pour plus de détails voir www.FQPPU.org

Représentation syndicale en 2006-2007

Le Conseil syndical a récemment confirmé la composition de ses délégations syndicales pour l'année 2006-2007. Si vous avez des questions sur les sujets en titre, nous vous invitons à communiquer avec le Syndicat ou avec l'un des professeurs siégeant sur un comité.

§ **Comité des services à la collectivité**

M. Claude Genest, président (membre du CX)
M. Ram Lakshmanan, retraité
M. Denis Auger, Département des études en loisir, culture et tourisme
M. Serge Dulac, Département des sciences de l'activité physique
M. Emmanuel Habimana, Département de psychologie
Mme Hélène Désaulniers, Département de mathématiques et d'informatique

§ **Comité d'études sur le fonds de réserve**

M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Nicolas Boivin, Département des sciences comptables
M. Richard Hould, Département de psychologie
M. Ram Lakshmanan, professeur retraité

§ **Comité des relations de travail**

M. Michel Volle, président
M. Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail
M. Mircea Gonciar, vice-président aux affaires syndicales

§ **Comité des affaires universitaires**

Mme Lucie Guillemette, vice-président aux affaires universitaires (membre du CX) et représentante des professeurs du CA
Mme Hélène-Marie Thérien, porte parole des professeurs de la CÉ
M. Pierres-Yves Bonin, directeur du Département de philosophie,

§ **Comité intersyndical sur l'équité salariale**

M. Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail

§ **Comité de coordination de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR**

M. Michel Volle, président
M. Michel Nolin, secrétaire (substitut)

§ **Sous-comité de l'IPUQTR sur l'analyse des budgets de l'UQTR**

M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier (substitut)

§ **Sous-comité de l'IPUQTR sur la qualité de vie à l'UQTR**

M. Benoît Leblanc, Département de lettres et communication sociale

§ **Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel**

Poste libre
Poste libre

§ **Comité institutionnel de gestion du stationnement**

M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité

§ **Comité institutionnel des services alimentaires**

M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité

§ **Comité institutionnel des non-fumeurs**

M. Maria-Grazia Martinoli, Département de chimie-biologie

§ **Comité institutionnel sur la politique linguistique de l'UQTR**

M. André Bougaïeff, Département de lettres et communication sociale
M. Luc Ostiguy, Département de lettres et communication sociale (Fin des mandats 31 mai 2006)

§ **Comité institutionnel sur l'environnement à l'UQTR**

Mme Diane Saint-Laurent, Département des sciences humaines

§ **Comité institutionnel contre le harcèlement psychologique en milieu de travail**

M. James-Tonyi Agbebavi, Département de génie chimique
M. Mircea Gonciar, vice-président aux affaires syndicales

§ **Comité paritaire de préparation à la retraite**

M. Michel Nolin, secrétaire
M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité

§ **Comité paritaire d'accès à l'égalité**

Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires
M. James-Tonyi Agbebavi, Département de génie chimique

§ **Comité paritaire mandaté pour résoudre la problématique de la formation clinique en chiropratique et éventuellement en podiatrie**

M. David Hayes, Département de chiropratique

§ **Comité paritaire concernant l'application de l'article 2.2. de l'annexe A (dette de cours)**

M. Serge Dulac, Département des sciences de l'activité physique

§ **CIRRAC (Comité intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives)**

M. Sylvain Beaudry, Trésorier

§ **CRAC (Comité réseau des assurances collectives)**

M. Sylvain Beaudry, Trésorier

Répartition des postes pour 2007-2008

Le Conseil d'administration du 23 octobre prochain adoptera la répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008 débutant le 1^{er} juin 2007. Le tableau suivant illustre qu'il n'y aura pas plus de professeurs à l'UQTR malgré la hausse constante d'étudiants.

Pour ceux et celles qui s'interrogent encore quant à l'impact du rapport de la Commission spéciale multipartite sur le cheminement de certains dossiers, voici l'ajout (une première) à la résolution d'attribution des postes pour 2007-2008 :

«...demander aux départements de transmettre au VRER les domaines spécifiques de recherche attendus dans le cas des postes reliés aux priorités retenues par la commission spéciale multipartite, et ce, aux fins d'ajout de ces précisions à l'affichage de ces postes et de leur prise en compte dans le processus de sélection.»

Les critères d'embauche des professeurs apparaissent dans le formulaire de répartition adopté par la Commission des études. Il ne faudrait pas que cet ajout à la résolution devienne un critère d'embauche et un élément supplémentaire qui permettrait au VRER d'accepter ou de refuser une candidature.

Sommaire de la répartition des postes 2007-2008

- les départements ont demandé vingt-sept (27) nouveaux postes pour 2007-2008 (24 en 2006-2007);
- la Direction suggère de n'en accorder que six (6) (4 en 2006-2007), dont un relié à l'implantation du statut de professeur clinicien. On ne peut que constater la pratique de la Direction qui exerce un chantage auprès de certains départements en promettant des postes à la condition que le Syndicat accepte d'inclure dans la convention le statut de professeur clinicien;
- la Direction recommande de maintenir six (6) postes dont la justification n'est pas encore adoptée (10 en 2006-2007);
- la Direction recommande de maintenir les sept (7) postes libres actuellement dont la justification a déjà été établie (9,5 en 2006-2007);
- la Direction recommande de retirer six (6) postes déjà justifiés ou sur le point de l'être et qui auraient pu être affichés par les départements;
 - o 1 en arts
 - o 1 en chiropratique
 - o 1 en physique (justifié depuis juin 2005)
 - o 1 en psychologie
 - o 1 en éducation
 - o 1 en géographie

Si l'on tient compte des six (6) nouveaux postes, des six (6) dont la justification reste à faire et des sept (7) dont la justification est

Répartition des postes 2007-2008

	Postes
Postes occupés au 1^{er} septembre 2006	342
Nouveaux postes attribués et à combler pour le 1^{er} juin 2007	6
Postes à justifier et à combler pour le 1^{er} juin 2007	6
Postes déjà justifiés et à combler pour le 1^{er} juin 2007	7
Total des postes à combler pour le 1^{er} juin 2007	19
Prévision des postes occupés le 1^{er} juin 2007	
En prenant pour acquis que les 19 postes seront comblés et qu'il ne s'en libérera pas durant l'année	361
Postes attribués pour 2007-2008	354,5
Plancher d'emploi pour 2007-2008	341

Source : Projet de répartition des postes de professeur pour les années concernées

acceptée, on constate que les départements devront, avant le 1^{er} juin 2007, embaucher un minimum de 19 nouveaux professeurs (23 en 2006-2007).

Calendrier de la répartition des postes

Mai

Le CA adopte la politique de répartition des postes;

Juin

Le CA fixe le nombre de postes nécessaires pour respecter le plancher d'emploi et répondre adéquatement aux besoins des étudiants : 354,5 pour l'année 2007-2008 qui débutera le 1^{er} juin 2007;

Septembre

La Direction rencontre les directions de département afin de les « consulter » sur la répartition des postes proposée;

Octobre

La CÉ adopte la justification de chacun des postes et la répartition entre les départements. Une fois cette étape complétée les départements peuvent afficher les postes et procéder à l'embauche.



Les soupers thématiques du CSC

Le Comité des services à la collectivité invite les professeurs et leurs conjoints a nouveau souper thématique.

Venez découvrir différentes facettes de la sauvagine québécoise, plus particulièrement le délicieux canard du lac Brome:

- ◆ menu de sauvagine
- ◆ vins de qualité
- ◆ musique d'ambiance
- ◆ prix de présence



un

Samedi 18 novembre 2006 18h30

Club de golf Ki-8-Eb, 8200 des Forges, Trois-Rivières

Chaque participant assume les frais reliés au repas (30\$ taxes et service inclus) et le Syndicat des professeurs et des professeures offre les vins, l'animation musicale et les prix de présence.

Le nombre de places est limité à cinquante (50).

L'activité s'adresse aux professeurs et à leurs conjoints.

Premier arrivé. Premier servi!

Menu

- Galantine d'oie
- Magret d'oie fumé farci aux pruneaux
- Canard en salmis
- Pomme au four et sa gelée de groseilles et pomme de terre glacée
- Aumônière aux fruits.

Vous devez donc obligatoirement vous inscrire avant le 10 novembre 2006 à 17h et faire parvenir un montant de 10\$ par personne (le montant sera réduit de votre facture). Complétez le coupon réponse ci-joint et retournez-le avec votre dépôt le plus rapidement possible. Plus simple encore, rendez-vous directement au Secrétariat du Syndicat (local 1115 Ringuet) pour compléter le tout.

Information poste 2388 ou 2389.

Je _____ du Département de _____

réserve _____ billets pour le souper de sauvagine qui aura lieu le 18 novembre 2006 au Club de golf

Ki-8-Eb. Vous trouverez ci-joint un dépôt de _____ \$ (10\$ par billet) confirmant ma

participation.

Signature officielle de la convention collective du personnel de soutien



La présidente du Syndicat des employées et employés de soutien de l'UQTR, Denise Béland, et le recteur de l'UQTR, Ghislain Bourque. (Photo Flageol)

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Syndicat des employées et employés de soutien de l'UQTR ont procédé le mercredi 20 septembre à la signature officielle de la nouvelle convention collective des employés de soutien de l'Université, valide jusqu'au 31 mai 2008.

Signature officielle de la convention collective des chargés de cours



La présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQTR, Carole Neill, et le recteur de l'UQTR, Ghislain Bourque. (Photo Flageol)

La nouvelle convention collective des chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), en vigueur jusqu'au 31 mai 2010, a été signée officiellement le mardi 26 septembre par les représentants de l'UQTR et du Syndicat des chargés de cours.

Trois professeurs honorés pour leur apport scientifique



Les trois professeurs honorés: Venkatachari Rajagopalan, Louis Raymond et Jacques L. Valade. (Photo Flageol)

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a rendu hommage, le mercredi 11 octobre, à trois membres de sa communauté en procédant à la remise officielle d'une médaille et de deux éméritats, lors d'une cérémonie célébrée à l'atrium Paul-Émile-Borduas du pavillon Ringuet.

La Médaille de l'UQTR a été attribuée à M. **Louis Raymond**, professeur au Département des sciences de la gestion, afin de souligner son importante contribution au développement de la recherche sur la gestion et l'économie des PME, un des pôles d'excellence de l'Université. Rayonnant sur la scène scientifique nationale et internationale, M. Raymond s'est distingué par l'**originalité**, la **qualité** et l'**envergure** de ses recherches portant, notamment, sur l'utilisation des systèmes et des technologies de l'information au sein des entreprises. Le nouveau médaillé s'est également illustré pour ses travaux sur la performance des entreprises, un champ d'études où sa grande expertise a été couronnée par l'obtention, en 2002, d'une Chaire de recherche du Canada.

D'autre part, l'UQTR a procédé à la remise d'un éméritat à M. **Venkatachari Rajagopalan**, professeur retraité du Département de génie électrique et génie informatique. Par cet hommage, l'Université a voulu saluer le caractère exceptionnel des **réalisations en recherche** du professeur Rajagopalan, de même que sa **contribution à l'avancement** de la discipline du **génie électrique**. Reconnu par la communauté scientifique et estimé par ses pairs, M. Rajagopalan a su prodiguer un enseignement de grande valeur et participer activement à la formation de chercheurs en supervisant de nombreuses thèses de doctorat et en encadrant plusieurs chercheurs postdoctoraux.

L'UQTR a également remis un éméritat au professeur **Jacques L. Valade**, retraité du Département de génie chimique, pour son **apport remarquable à la recherche** dans son domaine d'expertise, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation optimale et à la valorisation des résidus forestiers. Ayant amené de nombreux étudiants à se dépasser et à compléter avec succès leurs études de cycles supérieurs, M. Valade s'est fait reconnaître pour la qualité de son enseignement et de sa supervision. Il a également fourni de généreux efforts afin de faciliter la collaboration scientifique et les activités de **transfert technologique** avec plusieurs pays, ce qui lui a valu de rayonner ici et à l'étranger.

Source : <http://entete.uqtr.ca/>



Les professeurs de l'UQTR se démarquent

Line Massé et ses collègues obtiennent le Prix scientifique 2006 en psychoéducation



Deux des lauréates, Line Massé, professeure à l'UQTR, à gauche, et Catherine Lanaris, professeure à l'UQO entourent le président de l'Ordre au secteur psychoéducation, Marcel Renou. (Photo: Martine Larose)

Le secteur psychoéducation de l'Ordre des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs du Québec a remis le 22 septembre son Prix scientifique 2006 aux auteurs du livre *Les troubles du comportement à l'école: Prévention, évaluation et intervention*, les professeurs **Nadia Desbiens** (Université de Montréal), **Catherine Lanaris**, (UQO) et **Line Massé** (UQTR).

Les professeurs Dionne et Rousseau portent l'inclusion sur la scène internationale



Pionnières en recherche sur l'inclusion scolaire au Québec, les professeurs Carmen Dionne et Nadia Rousseau vont faire rayonner leur expertise sur la scène mondiale en se joignant au **Réseau international de recherche sur l'inclusion scolaire**. Cette nouvelle entité regroupe 13 chercheurs universitaires bilingues ou multilingues d'Écosse, d'Italie, d'Angleterre et de France ainsi que des provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Québec.

Opinion du lecteur

Le Point d'ancre est ouvert à l'expression d'opinions concernant les différents aspects de la vie universitaire.

Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos textes par courrier électronique.

Le Point d'ancre est distribué aux professeurs, aux syndicats et à l'ensemble des services de l'UQTR, aux professeurs retraités, à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université et aux syndicats et associations de professeurs d'université du Québec.

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2006-2007

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Sciences infirmières: Partenariat entre l'UQTR et l'Université de Sao Paulo L'interdisciplinarité à la brésilienne



Lyne Cloutier, UQTR, Edna Arcuri, Université Guarulhos et Eugenia Velludo Veiga, Université de Sao Paulo.

Dominique Desrosiers récipiendaire du prix HyperCube Scholar Awards



De gauche à droite, les professeurs Gervais Bérubé et Sylvain Robert, Dominique Desrosiers et le professeur Benoit Daoust. (Photo Flageol)

Pour marquer l'excellence de son dossier académique et son esprit entrepreneur, Dominique Desrosiers, étudiant en chimie, vient de recevoir le *HyperCube Scholar Awards* 2006.